



Ville de LORRAINE

## **AVIS PUBLIC** **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AVIS À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlement suivants :**

- *URB-02-10 modifiant le « Règlement URB-02 sur les permis et certificats »*
- *URB-07-06 modifiant le « Règlement URB-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »*

**AVIS VOUS EST DONNÉ :**

**QUE** le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire du 15 août 2023, les **projets de règlement URB-02-10 et URB-07-06**;

- ***Projet de Règlement URB-02-10** modifiant le « Règlement URB-02 sur les permis et certificats » concernant l'ajout et la modification de certaines définitions et autres changements*

**OBJET :** Ce *Règlement* a pour objet de modifier certaines définitions, ainsi que de changer certaines normes, notamment quant à la demande d'un droit de passage dans le cadre de travaux nécessitant de circuler sur la propriété publique et l'interdiction de tenir un usage d'établissement d'hébergement touristique dans une résidence principale sans l'obtention préalable d'un certificat d'occupation.

- ***Projet de Règlement URB-07-06** modifiant le « Règlement URB-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » concernant l'ajout des aires de stationnement pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure*

**OBJET :** Ce *Règlement* a pour objet d'ajouter des aires de stationnement pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

**TERRITOIRE CONCERNÉ :** Ces projets de règlement visent l'ensemble du territoire de la municipalité.

**CONSULTATION DES PROJETS :** Prenez avis que ces projets de règlement peuvent être pris en communication en consultant le site Internet de la Ville au [www.ville.lorraine.qc.ca](http://www.ville.lorraine.qc.ca) ou au bureau du greffe situé au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, aux heures régulières de bureau.

**QUE** le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation le 12 septembre 2023**, à compter de **19 h**, à la Maison Garth, située au 100, chemin de la Grande-Côte, à Lorraine;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire, ou une autre personne désignée par ce dernier, expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Demande d'information :

Pour obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez contacter le Service du greffe au 450 621-8550, poste 223 ou poste 273.

Donné à Lorraine, le 16 août 2023.

Me Annie Chagnon, avocate et greffière